

Procès-verbal de la session extraordinaire

du Conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne, tenue le 16 avril 2007 à 21h15 à la salle municipale, 1380, Route 125 à Sainte-Julienne, lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents :

Monsieur Louis Thouin, district 1
Monsieur Stéphane Breault, district 2
Madame Manon Desnoyers, district 3
Madame Céline Daigneault, district 4 (absente)
Madame Josée Bélanger, district 5
Monsieur Benoît Ricard, district 6

formant quorum, sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Pierre Mireault

Est présent, monsieur Claude Arcoragi, secrétaire-trésorier/directeur général

☞ Rituel du Conseil

☞ Avis de convocation

Le secrétaire-trésorier/directeur général constate et certifie que tous les membres du Conseil ont reçu l'avis de convocation à cette session extraordinaire, fait lecture de son certificat confirmant que ledit avis a été dûment signifié à tous les membres du Conseil et fait aussi lecture des sujets à l'ordre du jour, à savoir :

Ordre du jour session extraordinaire du 16 avril 2007

Point 1)

07-04X-176 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Point 2)

07-04X-177 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
Adoption de l'ordre du jour du 16 avril 2007

Point 3)

07-04X-178 Avis de motion afin d'adopter le règlement 709-07 décrétant des travaux d'aqueduc, d'égout pluvial et de réfection de chaussée dans le domaine du Lac Lemenn, des travaux d'aqueduc et de réfection de chaussée dans le domaine du Lac Dufour, ainsi que des travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et réfection de chaussée au bénéfice de certains terrains de la rue Adolphe.

Point 4)

07-04X-179 Contrat de fourniture de services applicatifs (ASP) de la compagnie Bell Solution d'affaires Inc.

Point 5)

07-04X-180 *Salon VTT*

Point 6)

Période de questions

Point 7)

07-04X-181 *Levée de l'assemblée extraordinaire du 16 avril 2007*



Point 1)

07-04X-176 *OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE*

CONSIDÉRANT QUE le quorum est obtenu.

Il est proposé par : Manon Desnoyers, district 3

Appuyé par : Stéphane Breault, district 2

Et résolu

(Madame Céline Daigneault, district 4, est absente)

Que l'assemblée est ouverte.

ADOPTÉE

Point 2)

07-04X-177 *Adoption de l'ordre du jour du 16 avril 2007*

CONSIDÉRANT QUE le président de l'assemblée a fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par : Josée Bélanger, district 5

Appuyé par : Manon Desnoyers, district 3

Et résolu

(Madame Céline Daigneault, district 4, est absente)

QUE l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du 16 avril 2007 est accepté.

ADOPTÉE

Point 3)

07-04X-178 *Avis de motion afin d'adopter le règlement 709-07 décrétant des travaux d'aqueduc, d'égout pluvial et de réfection de chaussée dans le domaine du Lac Lemenn, des travaux d'aqueduc et de réfection de chaussée dans le domaine du Lac Dufour, ainsi que des travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et réfection de chaussée au bénéfice de certains terrains de la rue Adolphe.*

Il est proposé par : Benoît Ricard, district 6

Appuyé par : Manon Desnoyers, district 3

Et résolu

(Madame Céline Daigneault, district 4, est absente)

QUE ce point soit reporté.

ADOPTÉE

Point 4)

07-04X-179 **Contrat de fourniture de services applicatifs (ASP) de la**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité utilise un progiciel Dynaplus depuis plus de 10 ans ;

CONSIDÉRANT QUE la Compagnie Bell Solution d'affaires assure la mise en marche du dit progiciel ;

CONSIDÉRANT QUE le progiciel Dynaplus est maintenant desservi par le Portail Unicité ;

CONSIDÉRANT QUE le Portail Unicité est une porte d'entrée unique via le web donnant accès de partout et en tout temps aux solutions de gestion municipale allant de la taxation à la gestion des ressources financières, matérielles et humaines ;

CONSIDÉRANT QUE le Portail Unicité permet à la municipalité d'avoir des coûts informatiques prévisibles et facilite l'administration et la mise à niveau des applications informatiques nécessaires à la bonne et saine gestion des municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE les centres de données du Portail Unicité est à la fine pointe de la technologie ;

CONSIDÉRANT QUE les centre d'appels de Bell assurent la gestion des infrastructures municipales ainsi que des services de support ;

CONSIDÉRANT QUE le Portail Unicité réduit les coûts totaux de propriété (TCO) en gérant de façon proactive le renouvellement, le déploiement et le support des infrastructures TI pour la municipalité ;

Il est proposé par Benoît Ricard, district 6

Appuyé par Stéphane Breault, district 2

Et résolu

(Madame Céline Daigneault, district 4, est absente)

QUE la Municipalité ratifie le contrat de fourniture de services applicatifs (ASP) De la compagnie Bell Solution d'affaires Inc. pour une période de 36 mois à un coût mensuel de 234.00\$ par utilisateur à temps complet et à un coût mensuel de 228.00\$ par utilisateur occasionnel à même le poste budgétaire numéro 10213000414.

QUE la Municipalité autorise 13 utilisateurs à temps complets et 3 utilisateurs occasionnel.

QUE le Maire et le Directeur général/secrétaire-trésorier sont autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité les documents afférents à la transaction.

ADOPTÉE

Point 5)

07-04X-180 **Salon VTT**

CONSIDÉRANT QUE les promoteurs ont déposé la programmation du 5^{ème} Salon VTT qui aura lieu à Sainte-Julienne;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité y voit son intérêt d'endosser des projets à connotations touristiques;

CONSIDÉRANT QUE pour la réussite de l'événement, les promoteurs sollicite l'appui de la Municipalité;

En conséquence,
Il est proposé par Manon Desnoyers, district 3
Appuyé par Louis Thouin, district 1
Et résolu
(Madame Céline Daigneault, district 4, est absente)

QUE la Municipalité participe aux moyens de communication afin de bien informer la population de cette activité de la façon suivante :

1. la publicité à l'intérieur du bulletin municipal
2. l'installation de bannière publicitaire sur le territoire de la Municipalité, le tout en conformité avec les règlements municipaux
3. un hyperlien avec le site web de la Municipalité

QUE la Municipalité autorise le Service des travaux publics à travailler en collaboration avec les promoteurs pour assurer la sécurité des usagés des chemins municipaux notamment par :

1. Le prêt d'un ponceau usagé pour permettre une sortie secondaire pour les ambulanciers
2. L'installation de panneau de signalisation et de barricade à des endroits stratégiques de façon à sécuriser les lieux pour les piétons
3. Le prêt de la citerne secondaire immobilisé au garage du service de la voirie pour fin de nettoyage des chemins
4. Des bacs de recyclage et/ou des contenants.

ADOPTÉE

Point 6) **Période de questions**

Point 7)

07-04X-181 **Levée de l'assemblée extraordinaire du 16 avril 2007**

Il est proposé par : Stéphane Breault, district 2
Appuyé par : Benoît Ricard, district 6
Et résolu :
(Madame Céline Daigneault, district 4, est absente)

QUE l'assemblée extraordinaire du 16 avril 2007 est levée à 21h30.
ADOPTÉE

Pierre Mireault
Maire

Claude Arcoragi
Directeur général